

Lettre aux élus

N° 38 - JANVIER 2015



Merci !

C'est avec beaucoup d'émotion que je vais quitter la présidence du Parc des Marais en mars prochain. Investie depuis sa création et présidente depuis 1998, j'ai vécu une très belle aventure humaine avec des hommes et des femmes dynamiques et convaincus, attachés à leur territoire, élus de tous bords et de toutes sensibilités, acteurs et partenaires de tous horizons.

Epaülés par une équipe technique professionnelle et disponible, nous avons pu impulser et porter de nombreuses actions expérimentales dans divers domaines environnementaux, économiques et culturels. Quel chemin parcouru ensemble depuis 24 ans !

Pour ce dernier éditorial, trop court pour faire un bilan de mandat, je tenais à vous souhaiter à vous tous, élus du Parc, une belle année 2015 basée sur la confiance et la solidarité, pour faire éclore sur notre territoire des initiatives et des expériences stimulantes et donner raison au slogan des 50 Parcs de France : « Une autre vie s'invente ici ! ».

La réforme territoriale en cours doit être l'opportunité pour vous demain de construire une nouvelle gouvernance propice à l'émergence de projets durables, valorisant notre Parc dans toutes ses vocations.

Je pars avec le sentiment d'avoir accompli de belles choses avec vous et grâce à vous : Merci ! Prenez bien soin de votre patrimoine collectif exceptionnel !

Rolande BRECŸ,
Présidente du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

www.parc-cotentin-bessin.fr

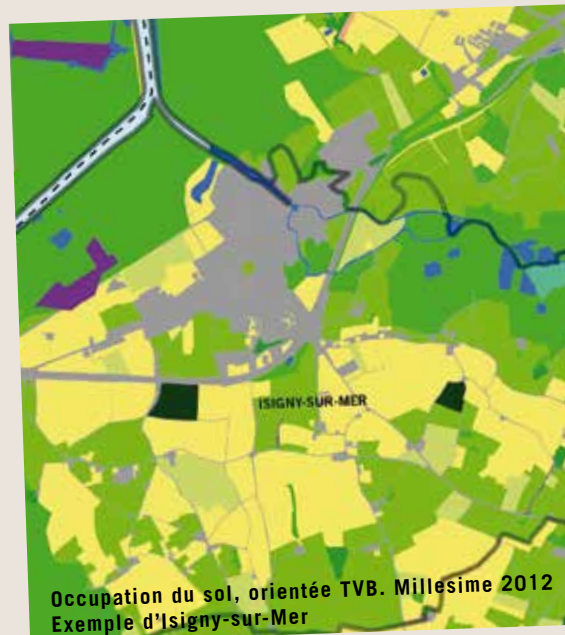
Besoin d'aide ? Retrouvez la trame verte et bleue !

Les scientifiques s'accordent pour reconnaître que la fragmentation des paysages constitue une des premières causes actuelle d'extinction de la biodiversité. La réponse la mieux adaptée serait donc de favoriser les connexions écologiques et paysagères pour maintenir ou créer des liens entre les populations animales et végétales. C'est le rôle de la **Trame verte et Bleue (TVB)** qui doit être prise en compte dans les documents d'urbanisme depuis les lois Grenelle.

Afin de faciliter la réflexion des communautés de communes du Parc sur ce sujet, le Parc a initié et porté, depuis 2009, la réalisation des TVB des Communautés de communes de Lessay, La Haye-du-Puits, Sèves-Taute et de Sainte-Mère-Eglise.

En terme de méthode, la définition de la TVB **s'appuie en premier lieu sur la constitution d'une carte d'occupation du sol la plus fidèle possible**. Nos territoires ne disposant pas de données d'occupation du sol récentes et homogènes nous devons mobiliser différentes sources d'information publiques et gratuites. Il s'agit principalement des données de l'IGN, du cadastre, d'inventaires spécifiques réalisés par le Parc, des « territoires humides » de l'Etat et du recensement parcellaire graphique (RGP) des déclarations de la Politique Agricole Commune (PAC).

Le travail consiste ensuite à assembler ces données de manière cohérente avec un outil informatique de gestion de



Occupation du sol, orientée TVB. Millesime 2012
Exemple d'Isigny-sur-Mer

données géographiques (SIG) pour produire la carte d'occupation du sol.

La carte est maintenant finalisée à l'échelle de notre territoire, et elle est **disponible pour les collectivités, les bureaux d'études ou tous les acteurs en ayant besoin** sous différents formats tels que le Porter à connaissance. Un note explicative accompagne sa diffusion afin de préciser la méthodologie. L'ensemble est téléchargeable sur le site internet du Parc dans la rubrique « Téléchargements ».

Pour en savoir + : Jean-Baptiste WETTON,
Responsable pôle technique - 02 33 71 61 90 -
jbwetton@parc-cotentin-bessin.fr

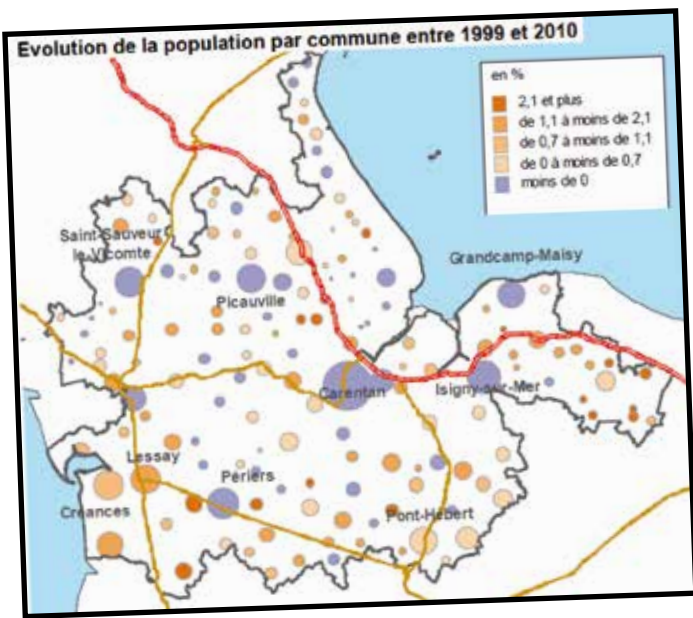
Dépôt légal : septembre 2006
Édition trimestrielle - Tirage : 1950 ex. - ISSN papier : 1290-3442
Directeur de publication : Rolande BRECŸ
Directeur de rédaction : Bénédicte DUPARD

© P n r des Marais du Cotentin et du Bessin
Crédits carte : © IGN - BD Topo® - BD Carto® - BD Forêt®, DREAL
BN, ASP, CG14-50/DGFIP, CBNB, COIE Cotentin, Union européenne
& SOeS - CORINE Land Cover ; INSEE.
Crédit photo : © V. Lepasquier (Pnr MCB). La Fabrique des Paysages.
Imprimé sur du papier certifié PEFC avec des encres végétales
Par l'imprimerie Anquetil - Condé-sur-Noireau (14).



Parc
naturel
régional
des Marais du
Cotentin et du Bessin

Une autre vie s'invente ici



Que fait le Parc ? Un diagnostic socio-économique à disposition des communes

Lors de la révision de sa Charte, le Parc avait lancé, pour construire son diagnostic de territoire, des analyses socio-économiques basées sur des données de 1999 de l'INSEE. Dans le cadre d'un partenariat avec l'INSEE **ce diagnostic a été mis à jour**. Il permet d'identifier les atouts et faiblesses actuels du territoire, ses enjeux de développement. Des objectifs prioritaires à horizon 2022, dans le cadre de la révision de sa Charte, pourront alors être fixés. Par ailleurs, cette étude constitue le volet socio-économique d'un observatoire élargi à d'autres thèmes tels que l'occupation du sol, le bocage, l'agriculture...

Deux documents seront disponibles en téléchargement en Janvier 2015 : un rapport d'étude illustré et cartographique complet et une publication de synthèse de l'Insee Basse-Normandie.

Sur la base du cahier des charges élaboré par le Parc, la même étude a été réalisée dans les deux autres Parcs bas-normands (Perche et Normandie-Maine). Une publication spécifique commune aux trois Parcs valorisera ce travail et mettra en évidence le poids des Parcs dans la Région et leurs spécificités, au niveau régional et dans l'espace rural.



A noter également une publication du MEDDET, dans la collection « Études & documents n°115, Les parcs naturels régionaux : Les chiffres clés ». Dossier sous forme de fiches mettant en exergue les points communs à l'ensemble des Parcs qui les distinguent du reste du territoire français.

Documents en téléchargement sur le site Internet du Parc.

Pour en savoir + : Laurent Alborino - chargé de mission SIG - évaluation.
02 33 71 61 90 - lalborino@parc-cotentin-bessin.fr

D'autres l'ont fait !

Après plusieurs années de réflexion, avec l'accompagnement du Parc, le lotissement de « La Fontaine » dans le bourg de Ravenoville sort enfin de terre. Les travaux de viabilisation (voirie, électricité, assainissement...) sont terminés depuis quelques mois. Ce nouveau lieu de vie, dont la conception a été réalisée par l'agence « La Fabrique des Paysages », attend ses premiers habitants dans le courant de l'année 2015.

Entretien avec Pierre AUBRIL, Maire de la commune de Ravenoville.

Quelles sont les spécificités du lotissement de « La Fontaine » ?

Deux éléments forts nous ont guidés. En premier lieu : le droit au soleil. Le lotissement a été conçu de manière à ce que toutes les parcelles aient quasiment le même ensoleillement et surtout que les futures maisons ne se fassent pas d'ombres entre-elles. Le second élément est la préservation de la vue sur l'église. Pour cela, une partie du terrain ne recevra pas de maisons et servira à la gestion des eaux de pluie.



Le lotissement de « La Fontaine » est un éco-lotissement ?

Oui, si on veut. Nous avons gardé certaines haies qui restent du domaine public, les eaux pluviales sont gérées par des noues et un verger a été planté. Mais le plus important, est que ce soit un lieu accessible au plus grand nombre et agréable à vivre, avec un lien au centre-bourg et les commerces par un cheminement doux, paysager et ludique.



Hypothèse d'implantation du bâti

Comment allez-vous accueillir les futurs habitants ?

Tous les futurs habitants du lotissement se verront remettre un « guide de l'habitant ». Ce livret d'une vingtaine de pages comprendra un grand nombre de conseils pour leur projet de maison (implantation, énergie, plantation...).

Pour en savoir + : Hégésippe BELLANGER - Chargé de mission urbanisme
- 02 33 71 61 90 - hbellanger@parc-cotentin-bessin.fr

Décisions d'élus

Extrait des principales décisions du bureau du 1^{er} décembre 2014.

Politique valorisation du patrimoine

1 dossier : accord de principe à la Communauté de communes de Lessay pour l'aménagement du Pont de la Goutte sur les communes de Lessay et Créances.

Politique culturelle

3 dossiers soutenus : une aide de 1 000 € au collège du Val d'Aure d'Isigny-sur-Mer pour la réalisation et l'édition d'une bande dessinée par 2 groupes de 20 élèves de 5^{ème} à partir du roman de Renard avec une utilisation des paysages du territoire du Parc; une aide de 1 000 € à la commune du Hommet-d'Arthenay pour le projet de résidence d'artistes; une aide de 1 000 € à l'Association « La Loure » de Saint-Martin-de-Tallevende pour la publication de l'ouvrage Cotentin - mémoires en chanson.

Mouvement de personnel : Sophie Mandagot a pris ses fonctions de responsable administrative et financière le 1er novembre 2014.

